



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le

25 SEP. 2024

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, concernant votre demande d'**exploitation d'un forage (BSS004KULM) parcelle OB2197 pour un volume annuel maximum de 37 600 m³ sur la commune de BAUVIN (Nord) afin d'irriguer 22 hectares (pommes de terre, pois de conserve, haricots verts en 2^e récolte)**, pour lequel un récépissé vous a été notifié le 12 août 2024, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le présent accord est basé sur le dossier reçu le 29 juillet 2024.

L'unité gestion de la ressource en eau devra être avertie **préalablement** de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages. Vous voudrez donc bien nous communiquer ces dates sur la base du modèle joint.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de BAUVIN pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins six mois.

Conformément à l'article L514 6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R514-3-1 du même code :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée

.../...

EARL MARMUSE
173 rue Camille Desmoulins
59 185 PROVİN

Réf : **655/PE**

Adresse : 2 boulevard de Strasbourg, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 74 00 64 10 - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

La présente décision ne vaut qu'au titre I du livre II du code de l'environnement et ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations relatives aux autres réglementations, notamment au titre de l'urbanisme, des espèces protégées, ...). Elle ne vous autorise pas non plus à intervenir sur le patrimoine des personnes publiques ou privées sans leur autorisation.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que votre projet de forage se situe dans l'aire d'alimentation de captage Salomé. Vous devrez prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter tout risque de pollution et notamment respecter les prescriptions de l'arrêté du 11 septembre 2003.

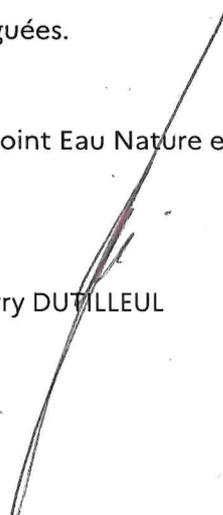
De plus, vous avez déposé, en parallèle de la présente déclaration, une demande d'augmentation du volume d'exploitation d'un forage existant sur la commune de PROVIN passant de 30 000 m³ à 55 800 m³. Si d'autres prélèvements sont envisagés dans la même masse d'eau souterraine pour une même exploitation agricole, il conviendrait alors au titre de l'article R.214-42 du code de l'environnement de déposer un dossier comprenant une étude des incidences établie sur le cumul de l'ensemble des demandes, y compris celle en dessous des 10 000 m³/an.

Aline LAINE, en charge de l'instruction de votre dossier 24-0100026655, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (courriel : aline.laine@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le chef de service adjoint Eau Nature et Territoires,

Thierry DUTILLEUL



Copie à la Mission Métropole de la DDTM

P. J. Imprimé type d'accusé de réception du présent accord

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Exploitation d'un forage (BSS004KULM) en parcelle OB2197 pour un volume annuel maximum de 37 600 m³ sur la commune de BAUVIN (Nord)

Dossier 24-0100026655 porté par l'EARL MARMUSE

Je soussigné _____

* atteste avoir reçu l'accord, au titre de la loi sur l'eau,

* et déclare avoir débuté le prélèvement d'eau à la date du : _____

pour l'irrigation des 22 ha de pommes de terre, pois de conserve et haricots verts en 2ème récolte.

Fait à _____, le _____.

À retourner dûment complété, daté et signé à :

↳ DDTM du Nord

Service eau nature et territoires – Unité gestion de la ressource en eau

2 Boulevard de Strasbourg - CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Courriel : ddtm-ressource-eau@nord.gouv.fr

